

Envoyé en préfecture le 18/09/2023


Reçu en préfecture le 18/09/2023

Affiché le

ID : 035-213500994-20230911-DCM_11092023_01-DE

Bordereau de signature

DCM_11092023_01

Signataire	Date	Annotation
Laurent Meunier, Directeur General des Services	15/09/2023	Action : Visa
Jacky Lechable, Maire	15/09/2023	Action : Signature  Certificat au nom de <u>JACKY LECHABLE</u> (MAIRE , COMMUNE DE DOMLOUP) , émis par <u>ChamberSign France CA3 NG Qualified eID</u> , valide du 01 juin 2023 à 14:32 au 01 juin 2026 à 14:32.
Laurent Meunier, Directeur General des Services	18/09/2023	Action : Fin de circuit

Dossier de type : Délibérations // Signées par le Maire

République Française

**Commune de Domloup
Département d'Ille et Vilaine, Canton de Châteaugiron**

Conseil municipal

Séance du lundi 11 septembre 2023

Extrait du registre des délibérations

Le lundi 11 septembre deux mille vingt-trois, à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de DOMLOUP, régulièrement convoqué le 5 septembre 2023, s'est réuni en séance publique à la mairie de DOMLOUP.

Étaient présents : M.M. Jacky LECHÂBLE, Sylviane GUILLOT, Sébastien CHANCEREL, Katell BEUCHER, Daniel PRODHOMME, Géraldine HARNOIS-MARTIN Jean-Marc DESHOMMES, Goulven DONNIOU, Michel MERCIER, Bernard BOUFFART, Jérôme CHOPIN, David EGASSE, Marie-Anne EON, Sylvie FILATRE, Catherine GUIBERT, Christophe LAINÉ, Yves LE GALL, Sandrine LELIÈVRE, Sunita LE ROUX, Elodie RAYMOND, Viviane SAINT-DENIS.

Absents(tes) excusée(s): Sandrine BOUCARD (pouvoir à Goulven DONNIOU) Laurent CLISSON (pouvoir à Sunita LE ROUX), Kevin DOFAL, Gérard DOMINÉ (pouvoir à Jacky LECHÂBLE), Isabelle LHOMME (pouvoir à Géraldine HARNOIS-MARTIN), Léna MONNIER

Madame Catherine GUIBERT est élue secrétaire de séance.

Le Maire préside la séance et présente ce qui suit.

2023-11/09-01 Approbation du procès-verbal de la séance du 7 juillet 2023

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 7 juillet 2023 à l'approbation des conseillers municipaux.

Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ce procès-verbal, avant son adoption définitive.

Madame Géraldine HARNOIS-MARTIN fait part d'une erreur page 2 concernant l'augmentation de l'indice des prix. Il conviendrait de rectifier la phrase de la façon suivante : « *Vu l'augmentation de 5.6% de l'indice des prix à la consommation en mars 2023, la Commission des finances a décidé d'appliquer une augmentation des tarifs sur cette base sauf exception (...)* »

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

- ✓ **Approuve** le procès-verbal de la séance du vendredi 7 juillet 2023 et tenant compte de la modification à apporter, présentée ci-dessus.

Fait lesdits jour mois et an
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Jacky LECHÂBLE